

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-47 du 07 Mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

Objet : **Adhésion au Centre National d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'adhésion des trois anciennes Intercommunalités au Centre National d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de renouveler cette demande d'adhésion pour l'ensemble des agents titulaires et contractuels de la collectivité, permettant à ceux-ci de bénéficier d'avantages sociaux dans les différents domaines d'intervention du Centre National.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la demande d'adhésion formulée par la collectivité auprès du CNAS,
- de désigner Monsieur le Président comme représentant élu de la collectivité auprès du Conseil d'Administration de la Délégation Régionale du Centre National d'Action Sociale,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette adhésion dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

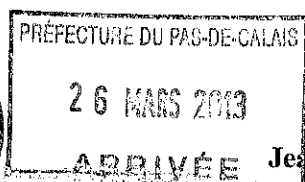
Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Mars 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Mars 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

2013-47 – 07/03/2013 DEL

Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE